



**E.A.P. AUDIT**

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la  
liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à  
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité  
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

[eapaudit@orange.fr](mailto:eapaudit@orange.fr)

SARL au capital de  
1.000 €

RCS 813 938 834  
MONTAUBAN

## **MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES**

SCIC SA à capital variable

**Siège social : 12, Rue Marcelin Viguié  
82800 NEGREPELISSE**

835 040 940 RCS MONTAUBAN

---

### **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 30/06/2021*

# MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable  
Siège social : 12 rue Marcelin Viguié  
82800 NEGREPELISSE

835 040 940 RCS MONTAUBAN



**E.A.P. AUDIT**

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la  
liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à  
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité  
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de  
1.000 €

RCS 813 938 834  
MONTAUBAN

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 30/06/2021*

A l'Assemblée Générale,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES** relatifs à l'exercice clos le **30/06/2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

E 4

## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SCIC, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.
- Plus spécifiquement, nous avons analysé projet par projet et validé le montant de la production immobilisée inscrite au bilan de cette année.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

e h

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS (ANNEXE 1)**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à MONTAUBAN, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Commissaire aux comptes  
**EAP AUDIT**, représenté par

  
Eric MARENCO

**SARL E.A.P. AUDIT**  
Société de Commissaires aux Comptes  
2, rue de la Fraternité  
82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 95 06  
Fax : 05 63 91 95 08  
E-mail : eapaudit@orange.fr

## ANNEXE 1

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

<b>Bilan Actif au 30 juin 2021</b>				
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net N-1
Durée			12 mois	18 mois
Immobilisations incorporelles			0	
Immobilisations corporelles	280 898	16 801	264 097	153 966
Immobilisations financières	500		500	500
<b>Total immobilisations</b>	<b>281 398</b>	<b>16 801</b>	<b>264 597</b>	<b>154 466</b>
Fournisseurs	5 847		5 847	
Clients	8 338		8 338	11 622
Membres			0	
Autres créances	19 481		19 481	9 555
Valeurs mobilières de placement			0	
Disponibilités	69 230		69 230	66 995
<b>Total actif circulant</b>	<b>102 896</b>	<b>0</b>	<b>102 896</b>	<b>88 172</b>
Charges constatées d'avance	584		584	564
<b>Total général</b>	<b>384 878</b>	<b>16 801</b>	<b>368 077</b>	<b>243 202</b>

<b>Bilan Passif au 30 juin 2021</b>				
	Brut	Reprise	Net	Net-1
Capitaux propres				
- Capital			61 250	54 300
- Réserve légale				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves				
- Report à nouveau			-13 720	-7 485
- Résultat de l'exercice			13 877	-6 235
- Subventions d'investissement				
<b>Total capitaux propres</b>			<b>61 407</b>	<b>40 580</b>
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées			185 576	110 888
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés			31 069	15 174
Membres - Comptes courants			44 455	32 110
Autres dettes			45 571	44 450
<b>Total dettes</b>			<b>306 670</b>	<b>202 622</b>
Produits constatés d'avance				
<b>Total général</b>			<b>368 077</b>	<b>243 202</b>



**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

Compte de résultat 2020/2021		
	N	N-1
Durée	12 mois	18 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Biens		
Services	15 318	17 349
Production immobilisée	6 000	8 920
Subvention d'exploitation reçue	25 262	17 800
Autres produits		360
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>46 580</b>	<b>44 429</b>
Achats - Marchandises et matières		
Variation des stocks		
Charges externes	18 902	36 258
Impôts et taxes		
Rémunération du personnel et charges sociales		
Dotations aux comptes d'amortissements	7 910	8 891
Dotations aux comptes de provisions		
Autres charges		
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>26 812</b>	<b>45 149</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>19 769</b>	<b>-720</b>
Produits financiers	7	4
Charges financières	3 855	5 519
<b>Résultat financier</b>	<b>-3 848</b>	<b>-5 515</b>
Produits exceptionnels divers		
Reprise de subvention d'investissement		
Charges exceptionnelles	960	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-960</b>	<b>0</b>
Impôt sur les sociétés	1 084	
<b>Résultat</b>	<b>13 877</b>	<b>-6 235</b>



## Midi Quercy Energies Citoyennes

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse  
Siret 835 040 940

### Annexe aux comptes arrêtés au 30 juin 2021

La société Midi Quercy Energies Citoyennes est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) constituée sous forme de société anonyme à capital variable

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2021 qui présentent un résultat bénéficiaire de 13 877€ et un total de bilan de 368 077€

Les comptes sont établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable général

Les méthodes d'évaluation sont:

#### Immobilisations

Le coût immobilisé des installations est constitué par le coût d'achat des panneaux, des travaux de mise en état du site ( raccordement, terrassement, étude de charge....) et par les honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service; ils sont pratiqués sur le mode linéaire. La durée d'amortissement est de 20 ans , durée du contrat d'obligation d'achat, sauf pour les onduleurs dont la durée de vie est estimée à 8 ans

#### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées lors de leur encaissement. Elles sont constatées en résultat lors de leur comptabilisation.

#### Analyse des capitaux propres

	Début d'exercice	Augmentat.	Diminution	Fin d'exercice
<i>Nombre de parts de 50€ nominal</i>				0
- Capital	54300	6950		61250
- Réserve légale				0
- Réserves réglementées				0
- Autres réserves				0
- Report à nouveau	-7485	-6235		-13720
- Résultat de l'exercice	-6235	13877	-6235	13877
- Subventions d'investissement				
Montant reçu				0
Montant repris en résultat				0
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>40580</b>	<b>14592</b>	<b>-6235</b>	<b>61407</b>





**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret

835 040 940

**Etat des immobilisations au 30 juin 2021**

	Début	Augment.	Diminution	Fin
	d'exercice			d'exercice
Immobilisation incorporelles				0
Immobilisation corporelles				
Installations	140 438	108 594		249 032
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours	22 419	119 001	109 554	31 866
Immobilisations financières	500			500
<b>Total</b>	<b>163 357</b>	<b>227 595</b>	<b>109 554</b>	<b>281 398</b>

**Etat des amortissements au 30 juin 2021**

	Début	Augment.	Diminution	Fin
	d'exercice			d'exercice
Immobilisation incorporelles				0
Immobilisation corporelles				
Installations	8 891	7 910		16 801
Autres immobilisations				0
Immobilisations en cours				0
Immobilisations financières				0
<b>Total</b>	<b>8 891</b>	<b>7 910</b>	<b>0</b>	<b>16 801</b>

**Etat des provisions au 30 juin 2021**

	Début	Dotations	Reprises	Fin
	d'exercice			d'exercice
Prov. pour risques et charges				0
Prov. dépréciat. clients				0
Prov. dépréciat. autres créances				0
<b>Total prov. dépréciation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



**Midi Quercy Energies Citoyennes**

12 rue Marcelin Viguié 82800 Négrepelisse

Siret 835 040 940

**Etat des créances au 30 juin 2021**

	Total	A 1 an au +	A + 1 an
Créances financières			
Créances clients	8 338	8 338	
Etat- Taxes à récupérer	13 588	13 588	
Etat- Divers			
Autres organismes publics			
Membres			
Autres créances	11 741	11 741	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>33 666</b>	<b>33 666</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	584	584	
<b>Total des créances</b>	<b>34 250</b>	<b>34 250</b>	<b>0</b>

**Etat des dettes au 30 juin 2021**

	Total	A 1 an au +	Entre 1 an et 5 ans	A + 5 ans
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
à 1 an maxi à l'origine				
à + 1 an à l'origine	185 576	7 297	43 803	134 476
<b>Dettes financières</b>	<b>185 576</b>	<b>7 297</b>	<b>43 803</b>	<b>134 476</b>
Fournisseurs	31 069	31 069		
Etat	1 120	1 120		
Membres -Comptes d'associés	44 455	10 791	33 664	
Partenaires financiers				
Autres dettes	44 450	7 408	37 042	
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>121 094</b>	<b>50 388</b>	<b>70 706</b>	<b>0</b>
Produits constatés d'avance				
<b>Total dettes</b>	<b>306 670</b>	<b>57 685</b>	<b>114 509</b>	<b>134 476</b>



# MIDI-QUERCY ENERGIES CITOYENNES

SCIC SA à capital variable  
Siège social : 12 rue Marcelin Viguié  
82800 NEGREPELISSE

835 040 940 RCS MONTAUBAN



**E.A.P. AUDIT**

Commissariat aux Comptes-Audit

Société inscrite sur la  
liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à  
la CRCC de Toulouse

2, rue de la Fraternité  
82000 Montauban

Tél : 05.63.91.95.06

Fax : 05.63.91.95.08

eapaudit@orange.fr

SARL au capital de  
1.000 €

RCS 813 938 834  
MONTAUBAN

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

### ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2021

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues



## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions autorisées et conclues depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil.

#### **• Compte courant rémunéré :**

Approbation du conseil d'administration du 22 septembre 2021

Avec : la société ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT, qui possède 160 parts sociales,

Objet : Appui en quasi fonds propres pour le financement de la grappe de 5 toitures supplémentaires.

Modalités : apport en compte courant d'associé d'un montant de 40.000 € sur 15 ans rémunéré à 4 %.

Les fonds ayant été réceptionné le 2 août 2021, il n'y a aucune incidence sur les comptes clos au 30 juin 2021.

Fait à MONTAUBAN, le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Le Commissaire aux comptes  
**EAP AUDIT**, représenté par

Eric MARENCO

**SARL E.A.P AUDIT**

Société de Commissaires aux Comptes  
2, rue de la Fraternité  
82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 95 06  
Fax : 05 63 91 95 08  
E-mail : eapaudit@orange.fr